

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2010

Le sept septembre deux mille dix à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André WETZEL, maire.

Etaient présents : Yves JEZEQUEL, Louis ZOBEÏDE, Candide LOTT, Jean-Marc SAAS, Lucienne GILG, Jacky WOLFARTH, Mona PAJOLE, Anny DELVALLEZ, Christian PECHEUX, Xavier HUMLER, Jean-Claude AMPSLER, Richard BAUMERT, Jean-Marie BOESCH, Hava DEDE, Bruno LEFEBVRE, Véronique STAUB, Chantal RENARD, Anne WAGNER, Alain BARTHEL, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel MESSMER, Sylvia LUSTIG et Etienne MARTIN.

Absent excusé : Daniel WALTER (procuration donnée à Emilie UHL)

Absent : Patricia PERCEAU

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2010
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Rapport d'activité 2009 d'Electricité de Strasbourg*
 - b) *Convention de transfert de gestion du terrain d'assiette de la gare de Benfeld*
- 5) Affaires financières :
 - a) *Fixation des tarifs et rémunération des professeurs de l'école de musique et de danse*
 - b) *Renouvellement de la ligne de trésorerie*
 - c) *Demande de subvention de l'Union des Commerçants*
 - d) *Demande de subvention de l'APP*
 - e) *Indemnité de conseil du receveur*
 - f) *Fiscalité locale : exonération de la contribution foncière et de la contribution sur la valeur ajoutée pour le cinéma*
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h05 en saluant l'ensemble des conseillers présents et le représentant de la presse.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Installation de Mlle Anne WAGNER et Monsieur Alain BARTHEL*

Suite aux démissions de Monsieur Eric VILMAIN et de Madame Sandrine HERTZ, Mlle Anne WAGNER et Monsieur Alain BARTHEL, suivants de la liste « Ensemble pour Benfeld » sont installés dans leurs fonctions de conseiller municipal avec effet immédiat. Ils remplaceront respectivement Monsieur Eric VILMAIN et Madame Sandrine HERTZ dans les différentes commissions.

2) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- dimanche 19 septembre : journée « portes ouvertes » des monuments historiques et rencontre de voitures anciennes au centre ville organisée par l'OMF
- samedi 25 septembre : festivités du 40^{ème} anniversaire du jumelage avec Ettenheim
- samedi et dimanche les 2 et 3 octobre : exposition de fruits par la Société des Arboriculteurs à la salle des fêtes

3) *Recours en annulation de l'arrêté municipal du 2 janvier 2008 introduit par l'URTA*

Suite au recours en annulation de l'arrêté municipal du 2 janvier 2008 réglementant la circulation des véhicules affectés au transport de marchandises sur la RD 1083 en traverse de Benfeld, l'URTA 'Union Régionale du Transport d'Alsace a été déboutée par décision du Tribunal Administratif du 7 juillet 2010.

4) *Projet salle des sports*

L'équipe de maîtrise d'œuvre a déposé le 31 août 2010 l'APS (avant projet sommaire) concernant le réaménagement de la salle existante et la construction d'une nouvelle salle des sports. Les différents éléments sollicités par le jury et la commission ont été pris en compte.

Le délai de remise de l'APD (avant projet détaillé) est fixé à 2 mois. Afin de pouvoir être présenté au conseil municipal par l'architecte, la réunion du conseil municipal initialement prévue le 2 novembre est reportée au lundi 8 novembre 2010.

5) *Remerciements*

Marie et François MOOG remercient les conseillers pour l'attention témoignée à l'occasion de leur mariage.

6) *Fêtes benfedoises de l'été*

Le maire remercie et félicite l'ensemble des membres de l'OMF pour leur implication à l'organisation des festivités du 14 juillet et de la fête du Stubbehansel et plus particulièrement Monsieur Xavier HUMLER pour son immense investissement.

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Monsieur Pierre CARFANTAN et consorts, pour une maison d'habitation, sise 7 rue de Vienne
- Cabinet Jean-Claude SCHMITT pour 3 terrains à bâtir, dans le lotissement « Domaine de Jacquemart », rue de Kertzfeld, parcelles AM 15 , AM 12 b et AM 165/94
- Monsieur et Mme André PICOT, pour une maison d'habitation, sise 2, rue du Grand Rempart
- SCI de l'Ancienne Porte, représentée par Mme Armand DIETRICH, pour un immeuble sis 2 rue de l'Ancienne Porte
- Monsieur et Mme Jean-Claude DREYFUSS, pour un appartement, 2 place de la République
- Monsieur et Mme Jean-Claude LAVEILLE, pour une maison d'habitation sise 13 rue du Soleil
- Communauté de Communes de Benfeld et environs, pour un terrain industriel, cadastré section 1 n° 157/17
- Monsieur et Mme SPITZ et consorts, pour une maison d'habitation, sise 5 rue d'Erstein
- ALCYS RESIDENCES pour un terrain à bâtir dans le lotissement « Domaine de Jacquemart » rue de Kertzfeld, parcelle AM 1049/94

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour le déplacement de l'unité extérieure du groupe de climatisation de l'hôtel de ville, l'offre de la société Technichauffe de Benfeld pour un montant de 8 076 € TTC a été retenue.

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2010

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 29 juin 2010 est **adopté** par 23 voix pour et trois abstentions (Chantal RENARD, Jean-Marie BOESCH et Bruno LEFEBVRE pour absence à la séance)

4) URBANISME ET TRAVAUX

a) Rapport annuel 2009 de Réseau Gaz de Strasbourg

Monsieur Yves JEZEQUEL maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée que Gaz de Strasbourg, devenu entre temps Réseau GDS, s'est engagé, conformément aux dispositions du contrat de concession, de transmettre chaque année à la commune un rapport relatant son activité sur notre territoire

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de cette concession et plus particulièrement les investissements spécifiques et les coûts engagés sur le territoire de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Yves JEZEQUEL, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2009 sur le contrat de concession de distribution de gaz à Benfeld, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2009 de Réseau GDS pour la distribution de gaz

b) convention de mise à disposition du terrain d'assiette du parking Ouest de la gare

Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint, informe l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement et d'agrandissement du parking Ouest de la gare de Benfeld, RFF (Réseau Ferré de France) propriétaire d'une partie de l'emprise concernée, est sollicité pour la mise à disposition de son foncier.

Afin de concrétiser le transfert de gestion des terrains concernés, il appartient au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de transfert fixant les modalités de mise à disposition de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance des modalités du projet de transfert de gestion du terrain RFF pour la réalisation d'un parc de stationnement gratuit réservé exclusivement aux usagers du ferroviaire

autorise

le maire à signer l'acte de transfert de gestion à recevoir par Maître Laurent SCHÖPP, notaire à HATTEN, pour la parcelle à détacher de la parcelle cadastrée Section AM n° 119p, pour une surface approximative de 67,70 ares

s'engage

à supporter les frais liés à la signature de cette convention, à savoir : les frais de géomètre, les frais de dossier pour un montant de 2 000 €, les frais de notaire.

adopté à l'unanimité

5) AFFAIRES FINANCIERES

a) Ecole de musique et de danse : frais d'écologie et rémunération des professeurs

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'Assemblée que pour l'année scolaire 2009/2010 les frais de fonctionnement de l'école de musique et de danse se sont élevés à 104 038 € et les recettes à 58 789 €, dont 50 755 € de frais d'écologie et 8 034 € de subventions départementales.

Pour l'année scolaire 2010/2011 il est proposé de maintenir les taux horaires de rémunération des professeurs et des frais de déplacement et de réserver une suite favorable aux propositions du directeur pour les frais d'écologie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu les propositions du directeur de l'école de musique

vu l'avis favorable de la commission des finances du 31 août 2010

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2010/2011 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écologie comme suit :

Rémunération des professeurs :	
taux horaire	17,50 €
indemnité kilométrique	0,20 €

Ce taux horaire s'appliquera pour les deux années à venir

Frais d'écolage trimestriels :	
- initiation musicale :	66 € (64 € en 2009)
- solfège, formation musicale :	61 € (59 € en 2009)
- instrument à vent, batterie :	109 € (106 € en 2009)
- piano, violon, guitare, orgue :	129 € (126 € en 2009)
- tarif adulte ou instrument seul :	97 € (95 € en 2009)

Une réduction de 15 € pour le 2ème enfant d'une même famille et de 25,00 € pour le 3ème s'appliquerait.

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2010/2011 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écolage pour l'école de danse comme suit :

Rémunération des professeurs :	
taux horaire	24,00 €
indemnité kilométrique	0,20 €

Frais d'écolage trimestriels enfants :	64,00 € (62 € en 2009)
Frais d'écolage adultes :	74,00 € (72 € en 2009)

Une réduction de 15 € pour le 2ème enfant d'une même famille et de 25 € pour le 3ème s'appliquerait.

Par ailleurs, une majoration de 10 % pour les élèves extérieurs à Benfeld sera appliquée

Une réduction de 15 € par enfant inscrit à l'école de musique et l'école de danse pour la même année scolaire s'appliquera.

adopté à l'unanimité

b) Renouvellement de la ligne de trésorerie

Mme Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération du 13 septembre 2005 le conseil municipal avait autorisé le maire à procéder à l'ouverture d'un crédit de trésorerie, d'un montant de 200 000 €, correspondant en moyenne aux besoins de financement d'un mois.

Celle-ci a été renouvelée chaque année. A ce jour, la situation de trésorerie a permis de ne pas avoir recours à ces fonds. Toutefois, il serait souhaitable de la reconduire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance des conditions proposées par les différents établissements consultés,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 31 août 2010,

compte tenue de la nécessité de maintenir un crédit de trésorerie pour faire face à d'éventuels besoins de fonds,

décide

de renouveler la ligne de trésorerie en retenant la proposition du Crédit Mutuel, dans les conditions prévues au projet de convention, indexée sur le T4M, assorti d'une marge de 0,50% et des frais d'un montant de 200 €.

autorise

le maire à signer la convention à intervenir avec le Crédit Mutuel Centre Est Europe pour un montant de 200 000 € (deux cent mille Euros)

adopté à l'unanimité

c) Demande de subvention de l'Union des Commerçants pour l'organisation des Journées d'Octobre

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'Assemblée que par courrier du 10 août 2010, l'Union des Commerçants et Artisans de Benfeld sollicite une participation communale pour l'organisation des Journées d'Octobre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu la demande de l'Union des Commerçants et Artisans de Benfeld,

compte tenu de la participation des commerçants à l'animation dans le cadre des Journées d'Octobre,

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 31 août 2010,

décide

d'accorder une subvention d'un montant de 500,00 € (cinq cent), à l'Union des Commerçants, à titre de participation à l'organisation des Journées d'Octobre.

Cette subvention inclut également l'éventuelle organisation du marché de Noël.

adopté à l'unanimité

d) demande de subvention de l'APPMA

Monsieur Yves JEZEQUEL, maire-adjoint, informe l'assemblée que par courrier du 12 juillet 2010, la section jeune et plus particulièrement « compétition » de l'AAPMA de Benfeld, sollicite une subvention à titre de participation aux Championnats de France d'un jeune membre de l'école de pêche.

La municipalité ne souhaite pas réserver une suite favorable à cette demande, à titre de participation individuelle, afin de ne pas créer de précédent dans ce domaine.

Toutefois, compte tenu des importants efforts faits par l'APPMA en faveur des jeunes, notamment par l'intermédiaire de la section jeunes et compétition, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de fonctionnement spécifique, identique à celle accordée à l'APP de façon générale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Yves JEZEQUEL, maire-adjoint,

vu la demande de l'AAPMA de Benfeld,

compte tenu de l'important investissement fait par l'association en faveur des jeunes et de la compétition,

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 31 août 2010,

décide

d'accorder une subvention de fonctionnement annuelle de 230,00 € (deux cent trente), à la section « jeunes » de l'AAPMA de Benfeld à compter de l'année 2010.

Cette subvention sera intégrée dans la liste des subventions de fonctionnement annuelles.

adopté à l'unanimité

e) indemnité de conseil du receveur

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution, ainsi que le mode de calcul des indemnités de conseil des receveurs municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 31 août 2010,

vu les dispositions de l'arrêté interministériel susindiqué,

compte tenu de la nomination de Mme Sophie BRETON, receveur municipal à compter du 12 décembre 2009,

décide

d'attribuer l'indemnité de conseil à Mme Sophie BRETON, trésorier, à compter de son entrée en fonction.

adopté à l'unanimité

f) exonération de cotisation foncière et de contribution sur la valeur ajoutée des entreprises de spectacles cinématographiques

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération du 4 novembre 2008 le Conseil Municipal a décidé de reconduire l'exonération de taxe professionnelle au profit des entreprises de spectacles, conformément aux dispositions de l'article 1464A du Code Général des Impôts.

Elle expose ensuite les dispositions des articles 1464 a et 1586 nonies du code général des impôts, tels qu'ils ressortent de la loi de finances rectificative 2009 pour ce qui concerne les modalités relatives aux exonérations de la cotisation foncière et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises cinématographiques

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu la demande en date du 10 août de l'Association Erstein-Cinéma en charge de la gestion du Cinéma Rex à Benfeld,

vu les dispositions de l'article 50 de la loi n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificative pour l'année 2009,

vu le code général des impôts, notamment les articles 1464 A et 1586 nonies,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 31 août 2010

décide

d'exonérer de la part communale de la cotisation foncière des entreprises :

- les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition, au taux de 100%
- les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et bénéficiant d'un classement « art et essai » au titre de l'année de référence, au taux de 100%
- les établissements qui ont réalisé au moins 450 000 entrées au cours de l'année précédant celle de l'imposition, au taux de 33%.

Compte tenu de la demande présentée par l'Association Erstein Cinéma, l'exonération de la contribution à la valeur ajoutée des entreprises s'appliquera aux mêmes taux que celle applicable à la CFE.

charge

le maire de notifier cette décision à la direction des services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux

adopté à l'unanimité

6) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Jacky WOLFARTH rappelle que les articles à faire paraître dans le Benfeld.com doivent impérativement être déposés le 15 du mois précédent la parution (càd les mois pairs).

Les travaux d'agrandissement du parking Ouest de la gare ont démarré le 30 août et devraient s'achever début novembre.

De même les travaux dans les rues du Gal Leclerc, du Maréchal Foch et de l'Ancienne Porte ont démarré récemment.

D'autres travaux de voirie sont prévus rue du Pont Neuf à la fin du mois de septembre sur les crédits de voirie de la communauté de communes.

Monsieur Yves JEZEQUEL signale que la prochaine réunion de la commission des sports élargie se tiendra le jeudi 9 septembre à 20h00 à l'hôtel de ville.

Monsieur Jean-Marc SAAS informe les conseillers qu'il fera appel à leur service pour le gardiennage de la salle des fêtes pendant les journées d'Octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30 en invitant à prendre le verre de l'amitié avec les nouveaux conseillers.